Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route

Certifiante | Formation continue

Réf. : 2201486F — Mise à jour : 25 septembre 2026

Organisme responsable : **AFTRAL**

Présentation de la formation

Objectifs

Les caractéristiques des services et des lignes sont variés. L'emploi de conducteur de transport en commun sur route couvre une multitude de missions
Lignes régulières, urbaines et interurbaines, lignes scolaires, navettes entreprises, navettes de gares ou d'aéroports, services librement organisés (SLO), lignes internationales, navettes de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR), l'ensemble des prestations de transports « à la carte », énoncées par la commande d'un donneur d'ordre, ou d'excursions ponctuelles et de courtes durées, organisées par un transporteur.
Dans toutes les situations, il tient compte des caractéristiques des différents véhicules, du type de service, des conditions météorologiques et de l'environnement. Il veille à minimiser les coûts d'exploitation en adoptant les principes d'éco-conduite.
Le conducteur de transport en commun sur route accueille les clients et les renseigne sur les horaires, les lignes, la tarification et les correspondances. Il délivre des titres de transport, gère la caisse et les stocks de titres, et s'assure que le passager détient un titre de transport valide. Dans le cadre d'un service occasionnel, d'une excursion d'un ou plusieurs jours, il participe à la manutention et au chargement des bagages, établit et renseigne tout document administratif en lien avec le transport, ce, quelle que soit la destination.
Il programme et met en service l'outil de navigation, conformément au parcours prescrit.
Il adopte un comportement et une attitude visant à prévenir les situations difficiles et le vandalisme.
Il veille à informer les clients de toute modification d'itinéraire et d'horaire.
Il peut avoir à s'exprimer en anglais de niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
En cas de conflit, le conducteur de transport en commun sur route cherche à le désamorcer et il alerte les services concernés.
Il décèle les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements. En cas de perturbation du service, il informe la clientèle de manière précise. Lorsqu'un incident ou accident survient au cours du service, il applique les procédures de protection et d'alerte et porte assistance aux personnes.
Le conducteur de transport en commun sur route rend compte de son activité auprès de son supérieur hiérarchique et au service en charge de l'exploitation, oralement et/ou par écrit, ou à l'aide d'un système d'information embarqué système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs (SAEIV).
Le respect des critères du service peut être contrôlé par les autorités organisatrices (AO).
Le conducteur de transport en commun sur route fréquente ponctuellement ses collègues conducteurs et les collaborateurs de l'entreprise tels que les contrôleurs ou vérificateurs, les agents de médiation.
Par sa conduite et son attitude, il valorise l'image de marque de l'entreprise.

Programme

- Identifier les objectifs et étapes de la formation
- Acquérir les connaissances requises pour se préparer à l’épreuve théorique générale

- Acquérir les connaissances requises pour se préparer aux interrogations orales et écrites
- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
- Évaluer les compétences dans le cadre de la session d'examen du titre professionnel (Épreuves anticipées)
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
- Prévenir les risques et mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situations difficiles, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun
- Évaluer les compétences en Cours de Formation (ECF)
- Bilan et synthèse du stage
- Évaluer les compétences dans le cadre de la session d'examen du titre professionnel (Évaluation finale)

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Aucun prérequis

Niveau de sortie
Niveau CAP, BEP

Liste des certifications

Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route
Code RNCP : 37878

Métiers associés

N4103 — Conduite de transport en commun sur route

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2315619S	Présentiel	Brest	23/11/2026	18/02/2027

Source : GREF Bretagne #2201486F